

La notion de Préfet est millénaire



• Depuis la constitution du 4 octobre 1958, instaurant la Vème République

- le préfet est nommé en conseil des ministres
- le sous-préfet, délégué du Préfet, est nommé par décret sur proposition du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur

Les Préfets et sous-préfets sont recrutés principalement :

- à l'Institut **N**ational du **S**ervice **P**ublic (ex ENA)
- chez les agents des préfectures
- dans le privé
- dans d'autres administrations

- Sous-préfet assure la permanence 24h/24
- Est tenu informé de tous les événements du département
- Veille au respect d'un principe essentiel : l'unité de l'État

- Qualités requises : sens du dialogue, réserve et retenue, disponibilité, réactivité



MISSIONS

Ordre public et sécurité

Élections



Accompagnement et conseils des collectivités locales



Protection de l'Environnement et du patrimoine

Soutien au développement économique et à l'emploi

Représentation

Gestion de l'actualité



Ce que représente le corps préfectoral

PROXIMITÉ

NEUTRALITÉ

LÉGITIMITÉ

FACILITATEUR

MÉDIATEUR